

Bureau du 17 septembre 2007

Décision n° B-2007-5467

commune (s) : Lyon 7^e

objet : **Gerland - Mission d'assistance au pilotage et au management du projet de développement - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché**

service : Direction générale - Missions territoriales - Gerland

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 6 septembre 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Le projet de Gerland figure parmi les grands projets pour le développement de l'agglomération et c'est environ 50 M€ qui auront été investis par la Communauté urbaine sur la période 2001-2007.

Par le dynamisme de son marché immobilier, Gerland tire aujourd'hui le bénéfice des investissements publics engagés depuis les années 90. Mais ce quartier possède encore, avec la Confluence, le plus fort potentiel de développement de la ville-centre du fait de la présence de grands ténements industriels dont la reconversion progressive et la libération foncière sont déjà engagées.

De nouvelles opérations devraient être programmées pour poursuivre son développement qualitatif et harmonieux, mais aussi pour réaliser les équipements publics nécessaires à la constitution d'un véritable quartier de vie.

Il convient de rappeler que la cohérence de son développement est guidée par un projet global de référence élaboré par l'urbaniste François Grether. Ce projet développe les grandes orientations de développement et d'aménagement du quartier. Il constitue le cadre de référence pour l'élaboration des projets dans une perspective à moyen et long terme.

Une mission territoriale est chargée de piloter et de coordonner l'ensemble des opérations inscrites au plan de mandat portant sur le territoire de Gerland. Cela nécessite la participation de nombreuses maîtrises d'ouvrage des collectivités et de partenaires privés, la gestion des interfaces entre projets, le suivi permanent de l'avancement et la production de divers documents de reporting.

A cette fin, la mission Gerland est accompagnée par un assistant à maîtrise d'ouvrage dont le marché arrive prochainement à échéance.

Pour permettre la continuité du suivi des opérations engagées mais non terminées, notamment les zones d'aménagement concerté (ZAC) du Bon Lait, de la Porte Ampère, du Parc de Gerland, mais aussi pour préparer la conduite de nouvelles opérations, il est proposé de lancer une procédure d'appel d'offres pour l'attribution d'une mission d'assistance au pilotage et au management du projet de Gerland.

Cette mission d'assistance couvrira les trois thématiques de développement : urbain, social et économique. Elle comprendra des prestations dans les domaines suivants : management général du projet, organisation et structuration du plan d'actions, pilotage et animation des équipes projet, pilotage et coordination des opérations, modalités de reporting et de communication, évaluation des résultats et indicateurs de développement.

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Le marché ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de un an reconductible de façon expresse trois fois une année. Ce type de marché permettrait d'adapter la commande en fonction du volume et de la complexité des nouvelles opérations qui seront inscrites au prochain plan de mandat.

Ce marché comporterait un engagement de commande de 42 000 € HT minimum et 105 000 € HT maximum par an, soit respectivement 50 232 € TTC et 125 580 € TTC. Le montant global du marché, reconductions comprises, s'élèverait au minimum à 200 928 € TTC et au maximum à 502 320 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve le lancement de la procédure pour la désignation d'une mission d'assistance au pilotage et au management du projet de Gerland à Lyon 7^e dans le cadre d'un marché public à bons de commande.

2° - Les prestations seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

3° - Les offres seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres créée par la délibération n° 2004-1898 en date du 10 mai 2004.

4° - Autorise monsieur le président à signer le marché à bons de commande d'une durée ferme de un an reconductible expressément trois fois une année et tous les actes contractuels y afférents, pour un montant global minimum de 200 928 € TTC et un maximum de 502 320 € TTC, conformément à l'attribution de la commission permanente d'appel d'offres.

5° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2008 et suivants - compte 622 800 - fonction 824 - opération 0979.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,